



V/REF :

Référence à rappeler dans toute correspondance

N°Rôle : 2025F01505

2024RJ0328

Madame MERLIN Pauline

Objet : Demande de Constat d'Impécuniosité

Remise par voie électronique sécurisée

Selas MJS PARTNERS

5 Place Notre Dame

80000 AMIENS

A Amiens, le 24/10/2025

Maître ,

Conformément aux dispositions légales, j'ai l'honneur de vous transmettre copie du jugement rendu par le tribunal de commerce d'Amiens dans l'affaire en références.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Maître , en l'expression de ma considération distinguée.

Le Greffier Associé

EXTRAIT DES MINUTES
DU GREFFE



REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

TRIBUNAL DE COMMERCE D' AMIENS

24/10/2025

JUGEMENT DU VINGT-QUATRE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ

4ème CHAMBRE

N° de PC : 2024RJ328

Prononcé le 24/10/2025 par Monsieur Rémy BOUTHORS Président, Madame Aline DOYEN, Monsieur Benoît GERVAIS, Juges, assistés de Madame Sylvanie HENICQUE, commis-greffier; après débats et délibéré du même jour;

DANS:

LA PROCEDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE:

Madame MERLIN Pauline ayant son siège social 21 Rue André Tempez 80600 DOULLENS

ci-après dénommée Entreprise en Difficulté

A :

LA DEMANDE DU LIQUIDATEUR JUDICIAIRE :

Selas MJS PARTNERS 5 Place Notre Dame 80000 AMIENS

APRES EN AVOIR DELIBERE

Suivant jugement du 07/11/2024 ce Tribunal a prononcé la liquidation judiciaire de l'entreprise en difficulté ci-avant nommé ;

Le liquidateur a procédé à la reddition de ses comptes et la clôture pour insuffisance d'actif de cette procédure a été prononcée le 12/09/2025

Suivant requête le liquidateur ci-avant désigné, sollicite que soit constatée l'impécuniosité de cette procédure de liquidation judiciaire et fixé le montant de l'indemnité qui sera à lui verser par le fonds de financement des Dossiers Impécunieux ;

MOTIFS DE LA DECISION

Les actifs réalisés n'ont pas permis le règlement de l'indemnité taxée dûe au liquidateur pour les diligences accomplies ;

Dès lors, la demande se trouve justifiée ;

PAR CES MOTIFS

Statuant publiquement par jugement sur requête ;

Vu l'article L 663.2 et suivants, R 663.41 du Code de Commerce ;

Constata l'impécuniosité de la procédure de liquidation judiciaire de l'entreprise en difficulté ci-avant nommée ;

Fixe à la somme de 1 380,55 euros HT le montant de l'indemnité qui sera versée par le fonds de financement des dossiers impécunieux au liquidateur;

Ordonne l'exécution provisoire et les mesures de publicités prescrites par la Loi ;

Dit que les dépens seront employés en frais de liquidation judiciaire ;

Ainsi jugé et prononcé

Le Président
Monsieur Rémy BOUTHORS

Le Greffier
Madame Sylvanie HENICQUE



EXPÉDITION sur 1 page + 4 en annexe, certifiée conforme à la minute

Délivrée à AMIENS le 24/10/2025



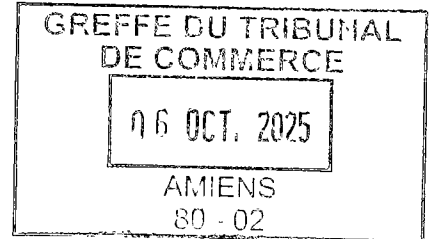
REQUETE DE LA SELAS MJS PARTNERS
représentée par Me Nicolas SOINNE

EN INDEMNITE PAR LE F.F.D.I.
(Fonds de financement des dossiers impécunieux)

PRES LE Tribunal de Commerce d'AMIENS

EN SA QUALITE DE
LIQUIDATEUR JUDICIAIRE DE

Madame MERLIN Pauline
21 Rue André Tempez - 80600 DOULLENS
Parfumerie, institut de beauté, vente de produits de soins et accessoires



Numéro Greffe : 2024RJ328

Numéro de SIREN : 804 562 320

LIQUIDATION JUDICIAIRE : 07/11/2024
CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF : 12/09/2025

LIQUIDATEUR JUDICIAIRE : SELAS MJS PARTNERS
JUGE-COMMISSAIRE : Monsieur ROGER Frédéric

REQUETE



A MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESIDENT ET
JUGES COMPOSANT LE Tribunal de Commerce
d'AMIENS

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Juges du Tribunal de céans,

La SELAS MJS PARTNERS, Société de Mandataires Judiciaires, représentée par Maître Nicolas SOINNE, ayant Etude à AMIENS (80000), au 5 Place Notre Dame.

Agissant en sa qualité de Liquidateur de Madame Pauline MERLIN sise à DOULLENS (80600), au 21 Rue André Tempez, qui exerçait l'activité de Parfumerie, institut de beauté, vente de produits de soins et accessoires, sous le n° de SIREN 804 562 320.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que les articles R.663-41 et suivants du Code de commerce prévoient l'indemnisation des liquidateurs et mandataires judiciaires en charge des dossiers impécunieux;

Qu'en suite des diligences requises et exécutées, la liquidation judiciaire de Madame Pauline MERLIN ayant son siège au 21 Rue André Tempez à DOULLENS (80600) a été clôturée le 12/09/2025.

Qu'il est annexé à la présente requête la reddition définitive des comptes présentée dans le cadre de cette clôture ;

Qu'il a été perçu par le liquidateur une rémunération détaillée comme suit :

Solde disponible frais fixes143.34 € T.T.C, soit 119.45 € H.T.

Que l'actif de la procédure est insuffisant pour assurer la rémunération normale de l'exposant,

Que ses honoraires sont impayés et qu'il convient d'assurer la prise en charge de la rémunération de la SELAS M.J.S. PARTNERS à concurrence de 1.380,55 €, ainsi qu'il résulte du rapport-proposition de Monsieur ROGER Frédéric.

C'est pourquoi l'exposante requiert qu'il vous plaise, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Juges, vu la requête qui précède et les dispositions des articles L 633-3 t R 663-41 du Code de Commerce,

Constater l'impécuniosité de la procédure précitée et qu'il vous est proposé d'arrêter une indemnité de 1.380,55 € à verser à la SFIAS MIS PARTNERS représentée par Maître Nicolas SOINNE par prélèvement du fonds d'indemnisation relatif aux affaires impécunieuses géré par la Caisse des Dépôts et Consignations – étant précisé que cette somme n'est pas assujettie à la TVA.

Pour approbation à Monsieur le juge-commissaire.

Fait à AMIENS, le 30 septembre 2025

Tribunal de Commerce d'AMIENS

RAPPORT-PROPOSITION De Monsieur Frédéric ROGER EN VUE DE LA PRISE EN CHARGE DE LA REMUNERATION AU DU FONDS DE FINANCEMENT DES DOSSIERS IMPECUNIEUX

(Article L.663-3 et R 663-41 du Code du Commerce)

Nous, Monsieur ROGER, Juge-Commissaire à la procédure de liquidation judiciaire de :

Madame Pauline MERLIN,
21 Rue André Tempez à DOULLENS (80600),

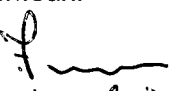
Liquidation judiciaire du : 07/11/2024
Liquidateur : SELAS M.J.S. PARTNERS

Vu les éléments rapportés par le liquidateur :

DOCUMENTS PRODUITS PAR LE LIQUIDATEUR	DATE
Jugement de clôture pour insuffisance d'actif	12 septembre 2025
Reddition des comptes du liquidateur	30/09/2025

REMUNERATION	MONTANT
Débours perçus par le liquidateur	0.00 €
Disponible perçu par le liquidateur	119.45 €
Solde à percevoir par le liquidateur	1 380,55 €

PROPOSONS au Tribunal de Commerce d'AMIENS d'arrêter à la somme de 1 380,55 € HT le montant de l'indemnité qui doit être versée à la SELAS M.J.S. PARTNERS par le Fonds de Financement des Dossiers Impécunieux.

Fait à 
Le 09.10.2025

Monsieur ROGER
Juge Commissaire



Reddition des Comptes au mardi 30 septembre 2025 - Montants en euro
102458 - Pauline MERLIN

#	Date	N° écriture	Code analytique	Compte bancaire	Libellé de l'écriture	N° chèque/remise Type	Recettes	Dépenses
102458 - Pauline MERLIN 21 Rue André Tempez 80600 DOULLENS								
Tribunal de Commerce d'AMIENS - Liquidation judiciaire loi 2005 - Lj Juge-Commissaire : Monsieur Frédéric ROGER N° Greffe : 2024RJ328								
Ouv 07/11/2024								

Compte Analytique : 0002 HONORAIRES MJS PARTNERS									
1	13/12/2024	R	2071148	0002	6RE	M.J.S. PARTNERS / Acpte droit fixe - Facture n° 29472	0004642	0,00	101,53
2	30/09/2025		2106257	0002	6RE	M.J.S. PARTNERS / Dispo s/ droit fixe - Facture n° 30530		0,00	41,81
Total du Compte Analytique 0002 HONORAIRES MJS PARTNERS						Solde :	-143,34	0,00	143,34

Compte Analytique : 2030 SOLDE BANCAIRE										
1	09/12/2024	R	2070514	2030	6RE	SOCIETE GENERALE / DISPONIBLE DU COMPTE			101,53	0,00
Total du Compte Analytique 2030 SOLDE BANCAIRE						Solde :		101,53	101,53	0,00

Compte Analytique : 2201 VENTE MATERIEL										
1	15/09/2025	R	2104616	2201	6RE	BODIN BURGEAT SELARL / VENTE ACTIFS			41,81	0,00
Total du Compte Analytique 2201 VENTE MATERIEL						Solde :		41,81	41,81	0,00

4 écritures - Total							143,34	143,34
----------------------------	--	--	--	--	--	--	---------------	---------------

Totaux par compte financier - Mandat N° 102458 - Pauline MERLIN				
Code	Libellé	Recette	Dépense	Solde
6RE	Répartition ROUBAIX	143,34	143,34	0,00
		143,34	143,34	0,00
Solde disponible (tenant compte des comptes bloqués)				0,00

Effets, titres et valeurs - Mandat N° 102458 - Pauline MERLIN			
Libellé	Date échéance	Montant	TVA
		0,00	0,00

Reddition des Comptes au mardi 30 septembre 2025 - Montants en euro
102458 - Pauline MERLIN

#	Date	N° écriture	Code analytique	Compte bancaire	Libellé de l'écriture	N° chèque/remise Type	Recettes	Dépenses
---	------	----------------	--------------------	--------------------	-----------------------	--------------------------	----------	----------

Total Reddition des Comptes au mardi 30 septembre 2025 - Montants en euro

Recette Total	143,34
Dépense Total	143,34
Solde 102458 - Pauline MERLIN	0,00

Date et signature

MJS PARTNERS
5 place Notre Dame
80000 AMIENS
Siret 406 608 136 00095